



DECLARATION D'ACCESSIBILITE

05/02/2026

Table des matières

DECLARATION D'ACCESSIBILITE	3
État de conformité	3
Résultats des tests.....	3
Contenus inaccessibles	3
Établissement de cette déclaration d'accessibilité	3
Technologies utilisées pour la réalisation du site	3
Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité	4
Retour d'information et contact	4
Voies de recours	4

Déclaration d'accessibilité

La commune de Barly s'engage à rendre ses sites internet accessibles conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

La présente déclaration d'accessibilité s'applique au site <https://barly.fr/>

État de conformité

Le site <https://barly.fr/> est partiellement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, [RGAA version 4.1](#).

Résultats des tests

La structure du site, évaluée en janvier 2025 par Access42, est conforme à 90,63% au RGAA 4.1. Un audit réalisé par Somme Numérique sur les parties du site relevant de la personnalisation par la commune révèle que le site est conforme à 90,63 % au RGAA 4.1.

Contenus inaccessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non-conformités

- Critère 9.1 du RGAA 4.1 : au moins un titre n'est pas correctement structuré ;
- Critère 10.5 du RGAA 4.1 : au moins une page ne possède pas de couleur de fond d'élément et de police par défaut ;

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- Carte Leaflet (motif : service de cartographie) : l'adresse de la mairie est disponible dans la page.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 05/02/2026.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- JavaScript
- Outil de gestion de contenus : CIVIS

Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- Firefox 130 et NVDA 2024.1
- Firefox 130 et JAWS 2023
- Safari 17.6 et VoiceOver (macOS 14.6)
- Safari et VoiceOver (iOS 17.6)
- Chrome 127 et TalkBack (Android natif 13)

La vérification de l'accessibilité est le résultat de tests manuels, assistés par des outils (feuilles CSS dédiés, extensions HeadingsMaps et WebDeveloper Toolbar, Color Contrast Analyser).

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

1. Accueil
2. Mentions légales

Retour d'information et contact

Il est important de rappeler qu'en vertu de l'article 11 de la loi de février 2005 :

« la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »

La commune de Barly s'engage à prendre les moyens nécessaires afin de donner accès, dans un délai raisonnable, aux informations et fonctionnalités recherchées par la personne handicapée, que le contenu fasse l'objet d'une dérogation ou non.

La commune de Barly invite les personnes qui rencontreraient des difficultés à la contacter par téléphone au **03 22 77 24 40** ou par mail à l'adresse mairie.barly@laposte.net afin qu'une assistance puisse être apportée (alternative accessible, information et contenu donnés sous une autre forme).

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signaliez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- un [formulaire de contact](#) ;
- un numéro de téléphone : 09 69 39 00 00 ;
- une adresse postale (courrier gratuit, sans affranchissement) : Le Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris CEDEX 07.